Bulletin d'information

le coquesillon



Volume 17 numéro 3

7 juin 2019

MOT DE LA MAIRE

Chères Luçoises, Chers Luçois,

L'été est enfin à notre porte et qui dit retour de la chaleur, dit retour des activités estivales. Pour cet été, nous vous avons concocté une programmation qui vous gardera occupé! Et avec le Concours de sculptures de sable, les Sculpturales, le retour en force du Marché public de Sainte-Luce et la deuxième édition du Festival du grill de Sainte-Luce, nous aurons un été bien rempli.

La réalisation de ces activités, de même que nombre de services offerts aux citoyens de la municipalité, ne seraient pas possible sans l'implication de nombreux bénévoles qui œuvrent dans l'ombre. En mon nom et au nom de l'ensemble des membres du conseil municipal, je souhaiterais exprimer notre sincère gratitude à tous nos bénévoles qui mettent à profit leurs habiletés et leurs disponibilités au service de leurs concitoyens. Le conseil municipal est très fier de compter sur un solide groupe de citoyens engagés et cet engagement mérite d'être souligné.

Je profite donc de cette occasion pour remercier tous les bénévoles de la municipalité et reconnaître l'importance de l'implication des bénévoles de Sainte-Luce à leur communauté: Vous êtes, sans contredit, notre plus grande richesse!

Merci et bon été 2019!

Partie Blanchet koo

Maïté Blanchette Vézina, maire

PROCHAINS VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES

Les prochains versements des taxes municipales sont les:

15 juillet et 16 septembre

Vous pouvez vous présenter au comptoir du bureau municipal pour payer soit en argent, par chèque, par paiement direct ou chèque postdaté. Par contre, les cartes de crédit ne sont pas acceptées. Vous pouvez également recourir au service de paiement en ligne de votre institution financière.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Les séances du conseil ont lieu à la Salle Louis-Philippe-Anctil, situé au 59, rue St-Laurent, à compter de 20 h aux dates suivantes :

- Mardi 11 juin
- Lundi 7 octobre
- Lundi 8 juillet
- Lundi 4 novembre
- Lundi 5 août
- Lundi 2 décembre
- Lundi 9 septembre

Les documents pour chacune des séances sont disponibles le matin même de leurs tenues. Vous pouvez les consulter en allant sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante: www.sainteluce.ca.

Sommaire

INFORMATIONS MUNICIPALES

- Mot de la Maire
- · Bottin des jeunes au travail
- Contrôle des chiens
- Fête des bénévoles 2019
- Ramonage des cheminées
- Capsule prévention de la SOPFEU
- Mission 100 tonnes
- Picine : consignes de sécurité
- Appel d'offres
- · Réfection Rang 3 Est et Ouest
- Environnement : Geste du mois
- Retour du Marché public
- Nouvelle programmation de spectacles extérieurs

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- Cercle des Fermières de Sainte-Luce
- Club des 50 ans et plus de Luceville
- Club de l'Âge d'Or de Sainte-Luce
- Corporation de développement touristique
- Bibliothèque de Sainte-Luce-sur-Mer
- Bibliothèque de Luceville
- Festival du Grill
- Table Vieillir en santé de La Mitis

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

JOURS FÉRIÉS

Veuillez noter que les bureaux de la Municipalité et des Travaux publics seront fermés le **lundi 24 juin** à l'occasion de la Fête nationale du Québec et le **lundi** 1er juillet pour la Fête du Canada.

URGENCES MUNICPALES

Un service sera disponible pour les urgences municipales, tel un bris d'aqueduc, au numéro (418) 732-0298. Pour un incendie ou le transport ambulancier, veuillez composer le 911.

ÉTÉ 2019 : NOUVEAUTÉ LES RENDEZ-VOUS DE L'ANSE!

La Municipalité est fière de présenter sa toute première programmation de spectacles du 17 juillet au 14 août.

Lieu: Promenade de l'Anse-aux-Coques Horaire : Les mercredis à compter de 19 h

17 juillet	Kalafuba (percussion afro-brésilienne)
24 juillet	Equse (indie-pop / rock)
31 juillet	Adam Karch (blues)
7 août	Véronique Bilodeau (pop-folk)
14 août	Rapayes (manouche / bluegrass)



MARCHÉ PUBLIC DE SAINTE-LUCE

Le Marché public de Sainte-Luce revient en force cet été.

Un comité de bénévoles travaille avec conviction et dynamisme pour concocter un lieu convivial. Vous êtes donc invités à venir en grand nombre.

Tous les dimanches de 10 h à 14 h Du 23 juin au 1er septembre.

Lieu : Sur le terrain près de l'église de Sainte-sur-mer





Exposants agro-alimentaires : Mélilot Boulangerie et Pâtisserie, Table de France, Les Jardins du Lac Sauvage, Sucrerie Maman Renée, J'fée des biscuits, Le Garde-manger d'Obélix, Viv-herbes, Fraisière Du Nord Est.

Artisans: Juste du savon, Création Jacques et Francine Létourneau, Valérie Waterson, Création Les Petits Pieds, Micheline Boullianne, Denise Gagnon, Maman couture, Bijoux Accroche-cœurs





FÊTE DES BÉNÉVOLES 2019

La Municipalité de Sainte-Luce est fière d'avoir rendu hommage aux bénévoles de la communauté lors de la soirée de reconnaissance qui a eu lieu le 24 mai dernier. Près d'une cinquantaine de commanditaires ont participé à l'événement pour gâter nos précieux bénévoles. Tout près de 200 personnes se sont rassemblées afin d'échanger, rigoler et se remplir le bedon grâce au sublime buffet!

De plus, une remise de Prix reconnaissance a été ajoutée à la soirée. La Municipalité voulait souligner la contribution de certains bénévoles dont le travail se fait souvent dans l'ombre ou qui s'impliquent activement depuis plusieurs années pour que le milieu de vie de la communauté lucoise soit des plus dynamique.

À tous les bénévoles : vous êtes au cœur du dynamisme de notre communauté. Merci à toutes et à tous pour votre implication!

Mathieu Truchon, coordonnateur des loisirs

BOTTIN DES ÉTUDIANTS AU TRAVAIL

Le Service des loisirs de Sainte-Luce est heureux de vous présenter un groupe d'étudiants qui offrent leurs services pour effectuer des travaux durant l'été.

- 1. Tonte de gazon 2. Raclage de feuilles 3. Peinture intérieure 4. Peinture extérieure 5. Entretien de piscine 6. Entretien ménager
- 7. Entretien de parterres 8. Gardiennage d'enfants 9. Gardiennage d'animaux domestiques 10. Agriculture

NOM	ADRESSE	ÂGE	TÉLÉPHONE	TRAVAUX
Soleil-Anne Pelletier-Beauchesne	123, Route du Fleuve O	14 ans	418 739-4410	8-9
Maxence Pelletier-Beauchesne	123, Route du Fleuve O	12 ans	418 739-4410	2-9
Charles-Édouard Simard	31, rue Tibo	12 ans	418 739-1278	2-4-7-8
Shana Lavoie	311, Rang 3 O.	12 ans	418 509-3363	6-8-9
Marianne Rodrigue	8, rue Côté	13 ans	418 739-5343	8
Émy Lévesque	62 Saint-Antoine Sainte-Luce	13 ans	418 739-4938	8—9

ARROSAGE DES PELOUSES ET DES PLANTES

Avec la venue de l'été, nous invitons la population à respecter les règles suivantes pour l'utilisation de l'eau potable.

Tout d'abord, parlons de l'arrosage de la végétation, l'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, est permis en tout temps. Pour ce qui est de l'arrosage distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux, il est permis uniquement entre 20 h et 23 h, pour les jours suivants :

- Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Pour ce qui est des **systèmes d'arrosage automatique**, il est permis d'arroser **uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi**. Ces systèmes d'arrosage automatique doivent être équipés de différents dispositifs, dont un détecteur d'humidité automatique ou d'un interrupteur automatique en cas de pluie.

Pour les nouvelles pelouses et les nouveaux aménagements paysagers, il est permis d'arroser tous les jours, aux heures prévues, pour une période de 15 jours, suivant le début des travaux. Il est interdit d'utiliser un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue où sur les propriétés voisines. Voici les grandes lignes du règlement sur l'utilisation de l'eau potable. Nous vous encourageons à visiter notre site Internet www.sainteluce.ca pour en connaître l'intégralité.

PISCINES RÉSIDENTIELLES Quelques rappels de sécurité à l'aube de la belle saison

Avec la saison estivale qui approche à grands pas, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) souhaite rappeler les règles de sécurité minimales à respecter pour toutes les nouvelles installations de piscines résidentielles au Québec.

Ces normes, établies par le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, visent à contrôler l'accès aux piscines afin de prévenir les risques de noyade, plus particulièrement chez les jeunes. Il suffit en effet de quelques secondes pour qu'un enfant échappe à la vigilance d'un adulte et se retrouve à l'eau.

Entre autres, le Règlement exige :

- * Que toute nouvelle piscine creusée ou d'une hauteur de moins de 1,2 m soit entourée d'une enceinte. Celle-ci doit mesurer plus de 1,2 m, doit pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et doit être dépourvue de tout élément pouvant en faciliter l'escalade;
- * Que toute porte d'accès à la piscine soit munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- * Que toute terrasse adjacente à une piscine soit équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

Un permis municipal est requis pour construire, installer ou remplacer une piscine, ou pour ériger une construction y donnant accès ou en empêchant l'accès. Par ailleurs, soulignons que les municipalités peuvent adopter des règles plus sévères que celles contenues dans le Règlement. Les propriétaires sont donc invités à se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître la réglementation à respecter. Le MAMH rappelle que la vigilance autour des piscines résidentielles constitue le moyen le plus efficace pour sauver des vies. Il entend d'ailleurs poursuivre les efforts de sensibilisation à cet effet durant toute la période estivale.

GESTE DU MOIS

Le **comité consultatif en environnement de Sainte-Luce** vous invite à poser un geste significatif pour l'environnement : un ménage du printemps sans produits chimiques!

Saviez-vous qu'il est possible de faire le grand ménage avec des produits écologiques, peu coûteux et non toxiques pour votre santé et l'environnement. Avec quelques ingrédients de base, tels que le jus de citron, vinaigre blanc, sel de table et bicarbonate de soude, vous pourrez concocter plusieurs recettes efficaces. Internet regorge d'idées de produits ménagers que l'on peut fabriquer facilement soi-même.

Par exemple, pour nettoyer les sols, la cuisine et la salle de bain, voici une recette bien simple :

- * 1 litre d'eau
- * ½ litre de vinaigre blanc
- * 20-30 gouttes d'huile essentielle de pamplemousse ou mandarine ou encore faire tremper des pelures d'orange pendant une semaine et vous aurez un produit naturellement parfumé.

Mélangez tous les ingrédients dans un pulvérisateur vide.

Liens d'intérêt : Émission réalisée à Rimouski sur l'entretien ménager écologique : https://www.youtube.com/watch?v=gaWbE8LRceA&t=909s https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1086611/produits-menagers-parfums-detergents-environnement-sante-dangereux

Vous avez une idée d'action que les citoyens peuvent poser pour faire une différence en environnement, partagez-nous vos idées à l'adresse courriel suivante et votre idée pourrait se retrouver dans le prochain Coquesillon: environnement@sainteluce.ca

TRAVAUX DANS LES RANGS 3 EST ET OUEST

Dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale du Ministère des Transports du Québec, la Municipalité de Sainte–Luce a été reconnue admissible au Volet Redressement des infrastructures routières locales, pour la réfection des **rangs 3 Est** et **Ouest**, ce qui la rend éligible à une subvention de 3 921 647 \$, représentant 75% du coût des travaux.

Ainsi, l'été prochain, d'importants travaux seront donc effectués sur ces chemins. Pour le rang 3 Est, les réfections seront exécutées entre la limite avec Mont-Joli et la route Dionne, soit sur une longueur de 3,2 km. Pour le rang 3 Ouest, les travaux seront accomplis sur toute sa longueur, soit 4 km. Tous ces travaux sont réalisés afin de maintenir en bon état ces infrastructures. De plus, les accotements seront pavés, dans le but notamment de faciliter la coexistence avec les cyclistes.

Nous comptons sur votre collaboration et votre civisme pour que ces travaux se réalisent dans les meilleures conditions possibles et surtout dans le respect et la sécurité des travailleurs.

MISSION 100 TONNES Tournée provinciale : Arrêt à Sainte-Luce

Participez au grand mouvement de solidarité qui s'arrêtera à Sainte-Luce afin de se rassembler pour agir concrètement pour la sauvegarde de notre majestueux fleuve!

Encore une fois cette année, la Municipalité de Sainte-Luce est heureuse de s'associer au projet de la Mission 100 tonnes. Dans le cadre de la tournée de la Mission 100 tonnes, un nettoyage des berges est organisé à la plage de Sainte-Luce.

L'événement étant accessible à toute la famille, la population est invitée à se joindre aux bénévoles de la Mission 100 tonnes pour nettoyer les rives du fleuve St-Laurent. Amenez vos gants et votre bonne humeur!

MISSION 100 TONNES

Samedi 15 juin de 9 h à 12 h

Rappelons que l'objectif poursuivi par ce projet vise le retrait de100 tonnes de déchets des cours d'eau de la planète, en commençant par le fleuve Saint-Laurent, afin de réduire le niveau de débris, de microplastiques et de substances toxiques présents dans les océans. Chaque déchet retiré représente un danger de moins pour l'écosystème dans lequel il a été laissé.

Ainsi, pour poursuivre cette opération de nettoyage, encore une fois cet été des seaux de récupération communautaires seront installés sur la plage à des endroits stratégiques. Deux grands bacs identifiés Mission 100 tonnes seront placés près de la Promenade afin de recueillir l'ensemble du contenu des seaux récupérés sur la plage.

CONTRÔLE DES CHIENS

Promenade et plage de l'Anse-aux-Coques

Comme vous le savez, la Promenade et la plage de l'Anse-aux-Coques constituent un des joyaux du Bas-Saint-Laurent et beaucoup de personnes fréquentent ces lieux. Plusieurs d'entre elles ont peur des chiens et il y a aussi la question de la salubrité publique qui est préoccupante. Sur la Promenade, les chiens sont autorisés et doivent être tenus en laisse. Vous devez ramasser leurs excréments.

Vous trouverez des distributeurs de sacs à cet effet à chaque extrémité de la Promenade.

CHANGEMENT À LA RÈGLEMENTATION

Sur la plage, il est maintenant possible de se promener sue la plage avec son chien, mais ils sont

INTERDITS SUR LA PLAGE ENTRE 9 H ET 19 H

Nous comptons sur votre collaboration afin de respecter ces directives pour le mieux-être de tous.



APPEL D'OFFRES PUBLIC

PROJET : ANCIENNE ÉGLISE DE LUCEVILLE (Relocalisation de la bibliothèque)

PROPRIÉTAIRE: MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE

1, rue Langlois, Sainte-Luce (Québec) G0K 1P0 Tél. : 418 739-4317 Téléc. : 418 775-4888

ARCHITECTES: PROULX SAVARD ARCHITECTES

75, boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski (Québec) G5L 5C2

Tél.: 418 723-5543 Téléc.: 418 725-4538

INGÉNIEURS: (Mécanique et électricité): STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE

287, rue Pierre-Saindon – bureau 401, Rimouski (Québec) G5L 9A7

Tél.: 418 723-4010 Téléc.: 418 723-4058

La Municipalité de Sainte-Luce, Propriétaire, demande des soumissions pour effectuer la relocalisation de la bibliothèque et des travaux de remplacement de certaines fenêtres à l'ancienne église de Luceville, située à Sainte-Luce, province de Québec.

Les personnes intéressées ne peuvent se procurer les documents d'appel d'offres que par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SÉAO (www.seao.ca ou au 1-866-669-7326), à compter du 7 juin 2019. Une visite de l'église située au 59, rue Saint-Laurent, est prévue à **13 h 30, le jeudi 13 juin 2019.**

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues aux bureaux de la municipalité de Sainte-Luce, au 1, rue Langlois, à Sainte-Luce, **jusqu'à 14 h**, heure en vigueur localement, **le 4º jour du mois de juillet 2019** pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé correspondant à 10 % du montant de la soumission, à l'ordre du Propriétaire, la Municipalité de Sainte-Luce, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50 % du prix du contrat. Lorsque ces garanties sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10 % du prix du contrat.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant leur place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire ayant un accord avec le Québec et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1).

Le présent appel d'offres s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Luce.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur compétence ou leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Le Propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Jean Robidoux, directeur général Municipalité de Sainte-Luce

PRÉVENTION INCENDIE

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

Au printemps, quelques heures d'ensoleillement suffisent à assécher les combustibles, rendant les zones à découvert particulièrement à risque pour les incendies de forêt.



Le Vent

Le vent est souvent sous-estimé bien qu'il représente le principal facteur de risque au printemps. En plus de participer à l'assèchement des combustibles, il peut entraîner une propagation des flammes sous l'effet des bourrasques. Plusieurs résidents perdent ainsi le contrôle de leur brûlage de nettoiement chaque année.

Aucun feu ne devrait être allumé lorsque les vents sont supérieurs à 15 km/h.

Les combustibles de surface

Au printemps, avant l'apparition de la nouvelle végétation, le combustible au sol est particulièrement sec et inflammable. L'herbe sèche, les feuilles mortes de l'automne précédent et les brindilles peuvent rapidement prendre feu. Il s'agit également de combustibles volatiles qui, en s'envolant, propageront les flammes facilement aux lieux environnants.

L'ensoleillement

Quelques heures d'ensoleillement suffisent à assécher les combustibles, particulièrement dans les zones dégagées. Ainsi, plusieurs des incendies qui menacent la forêt au printemps prennent naissance en bordure de celle-ci, à la jonction des secteurs résidentiels et forestiers.

Note complémentaire : Pour effectuer un brûlage domestique, il faut se procurer un permis de brûlage auprès de la Municipalité en composant le 418 739-4317.

VENTES DE GARAGE

Ces ventes en plein air cadrent dans l'effort de protection de l'environnement moderne. Le fait de revaloriser ces objets évite l'envoi de plusieurs d'entre eux vers un site d'enfouissement où ils ne seraient que déchets et polluants.

Au-delà de la perspective environnementale, les ventes de garage ont un aspect social très important. Elles permettent de resserrer les liens entre les individus d'une collectivité et par le fait même, de favoriser le dynamisme et le tissu social local.

Au niveau économique, elles offrent une vitrine intéressante pour les artisans et commercants locaux.

À Sainte-Luce, la vente de biens domestiques et autres articles divers et les installations qui y sont associées pour une période n'excédant pas trois (3) jours consécutifs sont permises entre le 15 avril et le 15 novembre d'une même année, pourvu qu'elles satisfassent aux conditions suivantes :

- a) se situer sur le même terrain que l'usage principal;
- b) le terrain où se déroule la vente et les produits mis en vente doivent appartenir au même propriétaire;
- c) les produits ne peuvent être exposés à l'intérieur d'une marge de recul de 0,5 mètre de toute ligne de terrain;
- d) la possibilité d'exercer cette activité est limitée à trois (3) reprises à l'intérieur de la période décrite au présent paragraphe;
- e) seuls des comptoirs de confection non permanente peuvent être érigés afin d'y exposer les produits. Toutefois, lesdits comptoirs peuvent être protégés des intempéries par des auvents de toile ou autres matériaux similaires;
- f) seule une enseigne d'une dimension maximale d'un mètre carré (1 m²) et située sur le terrain même de l'activité de vente peut être installée:
- g) la vente doit se dérouler entre 8 h et 20 h;
- h) le terrain doit être entièrement dégagé et nettoyé au terme de la période de trois (3) jours.

Il ne faut pas oublier également que nous vivons dans un monde moderne et en constante évolution. Des outils comme les journaux locaux, journaux à petites annonces gratuites et Internet existent pour vous aider à vendre vos biens à l'année longue et permettre à une autre personne d'en profiter.

FESTIVAL DU GRILL DE SAINTE-LUCE

La 2º édition du Festival du Grill se déroulera les 5, 6 et 7 juillet 2019.

Site: Terrain du Pavillon des loisirs (110, rue St-Pierre Est).

Venez assister à l'unique compétition semi-professionnelle de cuisson sur BBQ!

Autres activités : - Salon du BBQ

- Découvertes saveurs locales
- Zone écoresponsable
- Académie culinaire
- Zone famille et Boutchou
- Spectacles (entre autres, Echoes hommage à Pink Floyd et Les Respectables).



Le festival sera certifié écoresponsable et cette démarche est chapeautée par le Conseil québécois des événements écoresponsables. Ainsi, le festival sera le premier événement à être reconnu officiellement écoresponsable dans l'Est-du-Québec!

Pour demeurer informer, consultez leur page Facebook : Festival du grill de Sainte-Luce

Si vous désirez participer au succès de cet événement, sachez que le Festival est à la **recherche de bénévoles** pour différentes tâches lors de cette fin de semaine : Indiquez votre intérêt en laissant votre nom et coordonnées au : festivaldugrill@outlook.com ou au 418-318-2123.

Un rendez-vous incontournable!

FABRIQUE DE SAINTE-LUCE

Spectacle Souvenir Rétro des années 50-60-70 avec Jean-Marc Barriault Service de bar disponible sur place

Samedi 28 septembre 2019 à 20 h Salle Louis-Philippe-Anctil (59, rue St-Laurent)

Le coût des billets est de 20 \$ et ils seront disponibles dès le 15 août 2019 auprès de :

Lucien Dionne: 418 732-4205 Alphonse Ross: 418 739-5159 Jean Marc Barriault: 418 750-1615

Événement à ne pas manquer! Au profit de la Fabrique de Sainte-Luce

Vous êtes invités à vous joindre à nous en costume d'époque!



CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-LUCE

L'organisme tiendra son assemblée générale annuelle le **12 juin 2019 à 19 h.**

Lieu : Centre Gabriel-Nadeau (1, rue Langlois)

Venez nombreux!



LE CERCLE DE FERMIÈRES DE SAINTE-LUCE

Le Cercle de Fermières tiendra sa prochaine réunion mensuelle le **mardi 11 juin à 19 h 30.**

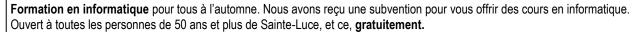
Lieu : **Bibliothèque de Sainte-Luce** (1, rue Langlois).

Bienvenue à tous!



LE CLUB DES 50 ANS ET + DE LUCEVILLE

Les activités régulières reprendront en septembre. Au Pavillon des loisirs du secteur Luceville, on installera un jeu de fer à cheval et le jeu de pétanque restauré.



Pour vous inscrire, transmettez-nous vos coordonnées. Nous avons besoin de connaitre le support informatique que vous utilisez : une tablette, un ordinateur portable ou un ordinateur à la maison, ainsi que vos besoins pour la formation.

Pour informations, contactez Sonia D'Anjou au 418 739-4228.

Bienvenue à tous!

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre la maltraitance faite aux aînés, le *Comité maltraitance* de la table Vieillir en santé de La Mitis offre une session de formation sur le repérage d'abus envers les personnes aînées. Ainsi, les personnes présentes pourront bénéficier des services d'un intervenant pour informer la population aînée sur les signes de maltraitance et les moyens d'aborder le sujet de façon respectueuse.

- Atelier-conférence : Ce n'est pas correct !

- Présenté par Éric Landry

- Date : Jeudi 13 juin 2019 à 13 h 30

- Lieu : Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers de Mont-Joli (1477, boulevard Jacques-Cartier)



Qu

Pour information et inscription, contactez Nelson Bussières au 418 775-7261, poste 2266 ou nelson.bussieres.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

BIBLIOTHÈQUE, SECTEUR SAINTE-LUCE Lire face au Saint-Laurent

Au parc intergénérationnel cet été, plusieurs d'entre vous retrouveront avec bonheur la **Cabane à livres**. Au gré des départs et des arrivées, vous découvrirez de nouveaux titres et de nouveaux auteurs, des livres à lire sur place ou à échanger.

Merci à Geneviève Paquette qui a si bien enjolivé la cabane de ses dessins colorés.

Secteur Sainte-Luce, votre bibliothèque est ouverte tout l'été, aux heures habituelles :

le mercredi de 19 h à 21 h et le dimanche de 10 h à 12 h.

BIBLIOTHÈQUE, SECTEUR LUCEVILLE

Bonjour à nos abonnés,

Nous tenons à vous remercier pour votre fréquentation et votre assiduité à la bibliothèque municipale de votre secteur.

Nos heures d'ouverture sont :

Mardi en après-midi : 13 h 30 à 16 h 30 Mercredi en soirée : 19 h à 20 h 30

La bibliothèque municipale du secteur Luceville sera fermée du : 20 juin au 12 août 2019 inclusivement.

Nous vous souhaitons un bel été ensoleillé et reposant ! Au plaisir de se revoir le 13 août prochain.

Les bénévoles de la bibliothèque municipale du secteur Luceville Martine Plante, responsable

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE SAINTE-LUCE NOUVEAUX CONSEIL DA'DMINISTRATION

À la suite de l'assemblée générale annuelle du mois d'avril, la **Corporation de développement touristique de Sainte-Luce** a un nouveau conseil d'administration. Les membres qui le composent sont : Marco Normandeau, Alain Bédard, David Desmarais, Charline Giffard, Carole Baril, Micheline Barriault et Natan Hazel.

Actuellement, la Corporation travaille à la formation de nouveaux comités, soit :

Événement (Sculpturales et Concours des sculptures de sable),

Finance, recrutement et commandite,

Stratégie, communication, publicité,

Projets de développement.

Le piano public sera disponible à compter du mois de juin sous la pergola à l'extrémité ouest de la Promenade.

Si vous désirez vous impliquer dans un des comités ou devenir membre, contactez la Corporation à cdt.sainteluce@gmail.com. Suivez-les sur Facebook : www.facebook.com/tourismesainteluce

CONCOURS DE SCULPTURES DE SABLE 2019

Samedi 27 juillet 2019 (En cas de pluie, l'événement sera remis au dimanche 28 juillet)

A chaque année, le Concours des sculptures de sable, organisé par la Corporation de développement touristique de Sainte-Luce, s'avère être un franc succès. Dans une atmosphère conviviale, l'événement met en évidence l'habileté des sculpteurs et la beauté de leurs œuvres.

Règlements:

- * Les inscriptions ont lieu à la pergola Gaétan-Pineau, entre 9 h et 12 h, la journée de la compétition.
- * La création des sculptures de sable peut commencer dès l'inscription et doit être terminée à 15 h.
- * Il n'y a aucun frais d'inscription.

Les catégories de participants sont les suivantes:

- * Adultes (6 personnes maximum, 13 ans et plus)
- * Famille (6 personnes maximum, 1-2 adultes et enfants de 12 ans et moins)

Des prix seront remis à chacune des équipes gagnantes.

Des prix de participation seront également remis par tirage au sort.

Allez, formez des équipes et venez nombreux!

Pour informations : cdt.sainteluce@gmail.com

LES SCULPTURALES 19 au 25 août

La Corporation de développement touristique de Sainte-Luce est fière de présenter son symposium annuel de sculptures sur bois. L'événement des **Sculpturales** réunit quatre sculpteurs professionnels, lesquels produisent de superbes œuvres monumentales dans une bille de pin.

Les sculptures sont entièrement réalisées en plein air, le long de la Promenade de l'Anse-aux-Coques. Les visiteurs ont l'opportunité d'admirer sur place l'habileté de chacun des artistes.

Les sculptures produites demeurent la propriété de la Corporation de développement touristique de Sainte-Luce et sont exposées en permanence sur des sites facilement accessibles à la population locale et à la clientèle touristique.

Pour informations : $\underline{cdt.sainteluce@gmail.com}.$

LE RAMONAGE

Plus de 1 200 feux de cheminée surviennent en moyenne chaque année au Québec. Ils représentent une source potentielle d'incendie de bâtiment qui pourrait causer d'importantes pertes matérielles et humaines. Par conséquent, il est important de confier l'installation d'un nouvel appareil de chauffage à un professionnel du domaine. Il faut également s'assurer d'un entretien régulier de l'appareil et de ses composantes. Ces règles sont clairement spécifiées dans le Code national de prévention des incendies (CNPI) édition 1995 :



Il faut inspecter les cheminées, tuyaux d raccordement et conduits de fumée pour déceler toute condition dangereuse :

- À intervalles d'au plus 12 mois ;
- Chaque fois gu'on raccorde un appareil ;
- Chaque fois qu'un feu de cheminée a eu lieu.

Pourquoi ramoner?

Le ramonage contribue à prévenir les incendies. Il permet aussi :

- De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;
- D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée;
- D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible;
- Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

Informez-vous auprès de votre municipalité de la règlementation en vigueur concernant le ramonage des cheminées.

Il est conseillé de faire ramoner la cheminée au moins une fois par année, et ce, idéalement au printemps. Un ramonage est aussi recommandé sur une base régulière selon la qualité et la quantité du bois brûlé.

Un ramoneur compétent

Comme l'an passé, la municipalité engagera un ramoneur professionnel qui détiendra les connaissances et l'expertise pour déceler des problèmes liés aux installations. Il sera en mesure de vous conseiller quant à l'utilisation et à l'entretien propres à chaque appareil en plus de posséder l'équipement, les outils et les vêtements de protection nécessaires pour effectuer un ramonage efficace et en toute sécurité.

Un bon ramonage

Afin de procéder efficacement au ramonage, le professionnel interviendra systématiquement à l'extérieur du bâtiment sur tous les bâtiments possédant une cheminée à combustible solide. Il effectuera, entre autres, les tâches suivantes :

Brosser la cheminée vigoureusement avec une brosse de grandeur adéquate;

Vérifier l'intégrité générale de la cheminée.

Des interventions intérieures doivent aussi être effectuées par une personne compétente. Voici, en bref de quoi il s'agît :

- Vérifier l'état du système de chauffage en entier, nettoyer chacune de ses composantes, procéder à l'ajustement des pièces et vous faire par de tout bris ou anomalie;
- Vérifier les distances de dégagement autour de l'appareil ainsi que son installation générale.

Méfiez-vous d'un ramonage partiel qui n'inclut que le passage d'une brosse dans le conduit de la cheminée. Des interventions à l'intérieur du bâtiment pourront aussi être effectuées sur rendez-vous par le ramoneur professionnel de la municipalité et les résidus du ramonage pourront être retirés pour les citoyens qui le souhaitent. Ses coordonnées paraîtront sur le carton remis. Toutefois, les travaux intérieurs se feront plus tard à l'automne à la suite des nettoyages extérieurs. Des frais supplémentaires de 40,89\$/heure sont à prévoir pour cet ouvrage.alors que les courants d'air peuvent causer une inversion de tirage dans la cheminée.

LE RAMONAGE

Pourquoi ramoner au printemps?

Les cheminées des appareils au bois doivent êtres ramonées au moins une fois par année, au printemps de préférence parce que :

Les dépôts sont plus faciles à déloger à ce moment, puisqu'ils sont encore secs, tandis qu'ils deviennent de plus en plus humides et tenaces au cours de l'été;

Cela laisse le temps au propriétaire d'effectuer les réparations nécessaires avant l'arrivée de la saison froide;

Le ramonage effectué au printemps contribue à diminuer les refoulements d'odeurs et de particules fines dans la maison durant la saison estvale alors que les courants d'air peuvent causer une inversion de tirage dans la cheminée.





Avant de procéder à la première flambée de la saison froide, pensez à examiner votre cheminée à l'aide d'un petit miroir afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.).

Le chauffage au mazout ou à l'anthracite nécessite un ramonage moins fréquent. Il est approprié de retirer la suie en ramonant la cheminée lorsque nécessaire. Cependant, il est recommandé de vous référer à un professionnel de ce type de chauffage qui possède les connaissances et l'expertise nécessaires pour vous conseiller.

Puisque qu'aucun dépôt n'est créé lors de la combustion du gaz naturel ou du propane, le ramonage de la cheminée n'est pas requis lors de l'utilisation des appareils de chauffage au gaz, sauf lorsque prescrit.

Qu'est-ce que la créosote?

La créosote est un dépôt formé par la fumée résultant d'une combustion incomplète ou d'une mauvaise combustion du bois. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un ramoneur professionnel peut l'éliminer efficacement.

Comment prévenir la formation de la créosote?

Il est impossible d'empêcher complètement la formation de créosote lorsqu'on brûle du bois. Cependant, il est possible de limiter sa formation en adoptant ces quelques bonnes habitudes :

Débuter votre attisée par des flammes ardentes (chaleur vive);

Brûler du bois sec:

Utiliser des bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant ainsi moins de créosote.



FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

23 juin 2019

23 JUIN

Sur le terrain de l'Église



13 h à 16 h : - Jeux gonflables

- Animation
- Maquillage pour enfanbts
- Musique avec le groupe BOUT EN TRAIN
- La société (Jeux d'évasion)

Sur la Promenade de l'Anse-aux-Coques

21 h : Discours patriotique et hommage au drapeau québécois

21 h 30 :- Feu de joie avec musique : DJ Dany Bouffard et BOUT EN TRAIN) sur la plage

*

FEUX D'ARTIFICES!

Les activités sont remises au lendemain en cas de pluie



GRATUIT!!! VENEZ EN GRAND NOMBRE!

Pour informations : Mathieu Truchon 418 739-4420, poste 4





